



Objet : Procès verbal de l'Assemblée Spéciale de levée de cours
Présenté aux : Membres de l'Association des Étudiant(e)s en Droit
Par : Catherine Côté
Date : Mardi le 24 mars 2015
Lieu : Local B-2245

0. Ouverture

L'ouverture de la réunion est constatée à 11h37

Le quorum est constaté.

Catherine Millette propose l'ouverture de l'assemblée générale.

Philippe Dion appuie.

Il y a un observateur dans la salle. Il s'agit du professeur Daniel Turp.

Julien Thibault propose que l'observateur soit admis et ait le droit de parole.

Gabrielle Paris appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc la proposition est adoptée à l'unanimité

1. Assemblée Générale en vue d'une levée de cours le 2 avril 2015

Attendu que le gouvernement du Québec a coupé près de 300M\$ dans le financement des universités de la province depuis 2012;

Attendu que les compressions causées par ces coupes auront un impact sur la qualité de la formation des étudiants québécois;

Attendu que les étudiants de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal subiront eux aussi les contre-coups de l'austérité imposée au système d'éducation;

Attendu que l'Association pour une solidarité syndicale étudiante organise un rassemblement le 2 avril 2015 au Square Victoria pour contester ces coupes;

Il est demandé que l'Association des étudiants en Droit de l'université de Montréal organise une Assemblée Générale spéciale afin de statuer sur une levée de cours le 2 avril 2015 afin que ses membres puissent participer à la manifestation.



Axel Fournier, proposeur, vient présenter sa proposition. Il félicite les étudiants d'être là. Il rappelle que ce n'est pas un vote de grève mais bien de levée de cours pour que les étudiants qui le désirent puissent se rendre à la manifestation du 2 avril pour manifester. Il faut selon lui, comme faculté, se positionner sur ce type d'enjeu. L'idée est qu'il n'y ait pas de cours pour que les étudiants désirant participer au débat public ne soient pas obligés de manquer des cours. Il n'y aura pas de préjudice à personne de cette façon.

L'objectif est de permettre un débat démocratique sain tout en essayant de minimiser l'impact préjudiciable aux gens qui veulent utiliser leur liberté d'expression. Lorsqu'un groupe manifeste, ça a un poids supplémentaire et ce serait bien que les gens puissent se joindre au mouvement. Évidemment, tout le monde est libre d'y participer ou non.

Julien Thibault propose de limiter le temps de parole à 2 minutes.

Louis Poissant seconde

La proposition est adoptée.

Jean-Nicolas Bissonnette propose un vote secret. La demande est automatiquement acceptée selon nos Règlements Généraux.

Xavier Morand Bock aimerait amener des précisions. Il rappelle que ce n'est pas un vote de grève. Ce n'est pas parce qu'on vote sur une levée de cours qu'on vote pour la grève ou qu'on est même d'accord. C'est un geste symbolique. C'est une manière pour la Faculté de droit de dire qu'elle est préoccupée par les coupes dans les universités. Se positionner dans le débat, et devenir acteur et non seulement spectateur apparaît important. Cette levée de cours est une chance d'aller dans la rue, mais c'est aussi un vote symbolique. Il n'y a pas de position ferme. C'est uniquement un appui à ceux qui voudraient aller manifester. On peut avoir des positions différentes et tout de même être en appui avec une levée de cours, malgré nos allégeances politiques. Il invite à ne pas politiser le débat.

Nicolas Ouellet invite les gens à voter pour la proposition. Il en relève de la santé de la démocratie. On a tous une liberté d'expression individuelle. De laisser la possibilité aux étudiants d'aller manifester ce 2 avril n'est pas une grosse demande. Ça laisse un temps de réflexion. Il est nécessaire de s'asseoir et de réfléchir à ce débat de société. Certains vont peut-être dire qu'ils ne veulent pas manifester, mais c'est une façon de prendre les différents moyens pour y réfléchir.

Matthew Meland dit que la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre l'austérité. Il faut se demander si c'est juste de dire à nos collègues qui veulent aller manifester de leur empêcher de le faire.



Denis Boucher dit qu'il faudrait appeler un chat un chat. On demande que les cours soient suspendus et peu importe que ce soit une levée de cours ou une grève, on empêche les gens qui ont payé pour un service d'y avoir droit. Il n'y a aucun problème à aller manifester. C'est important de laisser à ceux qui veulent assister à leurs cours la possibilité de le faire. Il incite à voter contre la proposition.

Robin Mercier Villeneuve dit que pour lui, on est en 2015, et il y a une distinction à faire. Ce serait irresponsable de monopoliser les ressources de l'AED pour faire une grève de longue durée. C'est une question du mauvais choix du véhicule. Il ne serait donc pas favorable à une grève de longue durée. Cependant, ce qui est proposé est une levée de cours d'une journée. C'est un très petit sacrifice pour envoyer un message fort et un symbole de solidarité. Une journée de levée de cours est très proportionnelle par rapport à l'impact des politiques d'austérité. Il invite à voter pour la proposition.

Samuel St-Jean pense que la question de levée de cours ou de grève soulève les passions, mais qu'il n'y a pas matière à s'énerver. Il ne faut pas confondre la levée de cours avec un vote de grève. S'il y a désir d'une grève, ce sera discuté à une autre AG. Cependant, ça ne cause aucun préjudice de manquer un cours et laisser les étudiants s'exprimer. Ça n'engage en rien pour une potentielle grève.

Jean-François Trudelle dit que les étudiants semblent dire que ce n'est pas un débat politique. Or, selon le libellé, on parle de l'ASSÉ et que cette levée de cours est pour aller rejoindre l'ASSÉ. On s'associe d'une certaine manière à ce groupe. Il se demande si la levée de cours est le meilleur moyen pour lutter. Les objectifs sont vagues et si on veut se faire entendre, il faut un objectif clair. Où sont les principes lorsqu'on dit qu'on veut une levée de cours mais pas de grève. S'il n'y a pas cette levée de cours, personne n'est empêché d'aller manifester et de faire un sacrifice personnel.

Olivier Dulude pense qu'il faut éviter l'argument de la pente fatale. Il ne faut pas assimiler la grève à une levée de cours d'une journée.

Amina Joober dit qu'une levée de cours peut être minime pour certains et un grand sacrifice pour d'autres. Elle dit qu'il pourrait y avoir des enregistrements des cours pour les gens qui veulent aller manifester.

Éliane Boucher a une question au proposeur : elle se demande s'il y a une entente quelconque avec le décanat.

Camille dit qu'elle a tâté le terrain avec le décanat. Elle ne peut pas donner de réponse claire en tant que tel. L'AG et l'AED ont un mandat de représenter les étudiants et dans l'éventuel mandat qui sera donné, l'AED fera tout en son pouvoir. Les professeurs se sont fait dire de donner leur cours à moins de perturbation extrême.

Dominique dit que ce qu'il faut comprendre est que ce qui sera voté en AG liera l'AED et l'AG. Ça ne lie pas l'université et ça ne change pas leur obligation légale. On lie seulement nos membres



Xavier Morand-Bock dit que c'est aux professeurs de décider s'ils donnent le cours ou non. Ce sera à l'AED de discuter avec les professeurs. Il veut adresser la pensée des étudiants qui semblent penser qu'ils vont subir un préjudice. Ce n'est pas nécessairement le cas. La reprise de cours existe et il pourra y en avoir une. Il peut ne pas y avoir de préjudice. À son sens, c'est assez minime.

Amina Joobar dit que certains ont des horaires chargés et qu'ils ne peuvent se permettre de faire des reprises.

Hannah Toledano dit que ça s'apparente plus à une grève, car avec la proposition que les cours soient enregistrés, si les étudiants désirent tout de même suspendre les cours, il y a plus qu'une simple levée de cours.

Mathieu Santos Bouffard se demande quelle est l'intention de l'ASSÉ de faire une grève un jeudi. Elle pourrait le faire un samedi ou un dimanche sans perturber les cours. Clairement, l'intention de l'ASSÉ est de perturber. Ce qui dérange n'est pas de faire une manifestation pour contester mais bien pour uniquement pour perturber.

Clara de Pue dit qu'elle incite à voter pour une levée de cours d'une journée. Surtout pour la solidarité, pour montrer qu'on est aussi concernés par la question. Elle a beaucoup aimé qu'on dise que ce serait honteux de dire qu'on n'est pas concernés.

Catherine Navillaud dit qu'elle comprend que ce n'est pas un grand préjudice, mais la reprise de cours ne pourra se faire puisqu'on est en fin de session.

Jean-Philippe Lepape dit qu'il voit l'incertitude des gens qui pensent ne pas pouvoir reprendre le cours. Il faut aussi militer pour la démocratie. Il est primordial que ceux qui désirent contribuer à ce moment de démocratie, puisse le faire. Il pense que la balance des avantages nous enjoint à accorder la levée de cours.

Jean-François Trudelle dit qu'autant qu'on parle de démocratie, mais ce n'est pas parce qu'on fait un vote qu'on représente la démocratie. Les étudiants ne sont pas des représentants de la démocratie. Elle n'appartient à personne, mais clairement à tout le monde. Nous sommes tous solidaires et tous démocratiques.

Il y a une demande de dérogation ponctuelle aux interventions uniquement en français.

Camille Lebel appuie.

Valérie says that being able to go protest on the street is a minor action in favor of democracy. We are trying to say that it is not problematic to miss class, but it is proportional to the cause. Think of those who will have major consequences because of these cuts.

Maxime St-Onge dit qu'on parle de symbole et il dit que c'est aussi important de penser à ce qu'on veut que les universités soient. Avec l'expérience de 2012, il va probablement y avoir des cours. Malheureusement, s'il y a un vote de grève, il va y avoir



des gens qui vont perturber des cours. Ultimement, ça va faire en sorte que la Faculté de droit va venir accepter que les universités deviennent des champs de bataille pour des croisades idéologiques. Il n'y a rien qui empêche les gens d'aller manifester s'ils le veulent. C'est un symbole aussi pour les universités de dire non à la levée de cours et il invite donc les étudiants à voter contre.

Élis Lamarre dit qu'il trouve beau ce qu'on vient de faire. On va voter pour son droit d'expression. C'est ça le vote d'aujourd'hui. C'est un vote pour le droit d'expression et pour être solidaire avec les personnes qui sont dissidentes. On veut permettre à cette minorité de s'exprimer.

Noémie Merrette a une question, car on parle beaucoup de solidarité, mais elle se demande si les syndicats sont en grève. Les mesures d'austérité affectent un peu les étudiants, mais surtout les professeurs. Or, ceux qui sont affectés ne font même pas la grève.

Hannah Toledano dit que la solidarité qu'on peut avoir est d'enregistrer les cours. Le débat en est clairement un idéologique et non un de solidarité.

Élis Lamarre dit qu'on ne veut pas brimer son droit d'expression. Les étudiants voulant manifester vont s'ailleurs sûrement y aller quand même. Ce serait toutefois moins préjudiciable de lever les cours.

Louis-Paul Gamache dit qu'il est contre la proposition. On parle de liberté d'expression, mais on n'est pas nécessairement contre celle-ci. Il dit que la liberté d'expression peut aussi s'appliquer aux gens contre la proposition.

Marie-Ève Brassard dit qu'elle veut rappeler le préjudice qui s'ensuivra suite aux coupes du gouvernement.

Camille Lebel ne veut pas se prononcer sur sa position, mais dit que s'il y a un vote contre la levée de cours, elle fera des démarches auprès des professeurs pour enregistrer les cours.

Colin Pratte dit que ce qu'on fait aujourd'hui est beaucoup plus fort et beaucoup plus grand et permettra de grandir en tant que société. Ça se fait en tant que groupe d'accompagner des gens, même s'il n'en va pas de notre intérêt immédiat. La Faculté de médecine de McGill a voté une levée de cours. Pour les avocats, les coupures ne nous concernent pas tellement, mais c'est un exercice de solidarité. Même si on n'a pas un intérêt immédiat on va accompagner les autres étudiants. Ils ont besoin de notre appui.

Michael Ban aimerait mettre en perspective ce qui se passe, soit la levée de cours. Il pourrait y avoir une autre solution comme faire une pétition pour que les étudiants puissent manifester leur opinion. Une solution qui rejoint tous les étudiants.



Ariane Villemare dit qu'elle a vécu la grève en 2012 et qu'elle l'a vécu d'une bonne façon. Elle rappelle qu'ils ne sont pas obligés de passer les lignes de piquetage s'ils ne le veulent pas.

Mathieu Santos dit qu'il faut se questionner sur l'intention de cette grève. Il faut se demander quelle est la vraie intention de l'ASSÉ. On dit que le gouvernement fait reculer la société. Les coupes sont faites en raison de la dette et du fait qu'on a abusé de notre argent. La mesure d'austérité permet d'atteindre un équilibre. On veut en faire un débat social comme quoi toutes les mesures sont néfastes.

Olivier Dulude dit que le dernier intervenant a minimisé les impacts. Il dit qu'il vient d'un milieu relativement aisé. Est-ce qu'on va accepter de sacrifier une journée de cours pour que certaines personnes aient accès à des soins de santé mentale. Les coupes touchent réellement la vie des gens.

Xavier Morand-Bock inviterait tout le monde à ne pas polariser ce débat. La Faculté de droit n'appuie pas l'ASSÉ et ce n'est pas l'objectif. Ce n'est pas tout le monde qui lève les cours le 2 avril qui supporte l'ASSÉ. Ces coupes nous touchent directement et on demande aux étudiants d'afficher leurs préoccupations.

Daniel Vuitton dit qu'à la Faculté, on a une voix plus importante, car on est plus favorisés. Les gens nous écoutent. Si on vote contre la proposition, le message envoyé au gouvernement est qu'une journée de cours est plus importante que d'aller manifester.

Dominique Biggs dit qu'on parle beaucoup de solidarité pour ceux qui veulent faire la grève, mais elle pense aussi qu'il y a une solidarité pour ceux qui ne sont pas contre la grève.

Samuel St-Jean dit que pour faire écho aux précédents interlocuteurs, lorsqu'on parle de solidarité non ce n'est pas à l'inverse parce qu'on dit que lorsque quelqu'un veut s'exprimer, il y a une pénalité pour ceux-ci. Alors qu'au contraire, en votant pour, on met tout le monde sur un pied d'égalité

Colin Pratte dit que de ne pas partager une opinion est justement le point. Il s'agit de briser les frontières, entre autre celles de la faculté de droit pour se voir comme un corps social.

Louis-Paul Gamache revient dit que les seules personnes qui s'expriment sont celles qui sont pour la proposition alors qu'il y a aussi des gens contre qui veulent s'exprimer. C'est le respect de chacun.

Nicolas Ouellet dit qu'il y a un gouvernement majoritaire à l'assemblée nationale qui vend son projet d'austérité alors que ceux qui sont dissident n'ont pas les moyens financiers de faire entendre leur message.

Samuel St-Jean demande la question préalable.

Amina Joobar seconde.



La proposition est acceptée.

Axel Fournier dit qu'il félicite les étudiants pour un débat serein. Il espère qu'il puisse se continuer le 2 avril. Il y a une différence entre grève et levée de cours. L'objectif d'une levée de cours est de focaliser l'attention médiatique pour un évènement. C'est un évènement qui lance un message. Il veut revenir sur la question de manquer un cours. Ce n'est pas si grave de manquer un cours. Il invite donc à voter en faveur de la proposition.

François Alexandre Guay rappelle que le vote est secret et que les gens peuvent remettre leur voix dans la boîte de Simon T. à l'avant.

Léo Sirois propose la levée de l'assemblée générale.
Véronique Leduc appuie.

L'assemblée générale est levée à 12h46.